

"Dupuis Frères" à l'arbitrage

Menaces de paix

On pourrait croire, à entendre parler certaines personnes, que la paix, cette colombe qui porte une branche d'olivier dans son bec, est plus dangereuse que la guerre avec ses canons, ses mitrailleurs, ses bombardiers et ses lance-flammes.

Ainsi par exemple un certain employeur, dont j'écoutais l'autre soir un discours, et qui disait en substance ceci :

"L'économie canadienne, mes amis, n'est qu'un ballon gonflé. Tant que nous avons la guerre, ça va bien. Les usines travaillent, les commandes arrivent, les prix montent et les salaires aussi. Mais attention! S'il fallait que nos prévisions soient fausses et que tout redevienne soudain normal, ce serait un désastre. Crevé, le ballon se dégonflerait et nous serions tous mal pris! C'est pourquoi, dès aujourd'hui, il faut être prudents et savoir nous fixer des limites".

Ce n'est pas le mot à mot, bien sûr, mais nous étions quelque 200 syndiqués comme témoins et je vous assure que je ne fausse pas la pensée de cet employeur. D'ailleurs, n'y a-t-il pas beaucoup d'ouvriers qui disent la même chose en conversation?

On dirait, ma foi, que nous avons peur de la paix. On dirait que, pour notre bonheur, il faut que des hommes se fassent tuer sur les champs de bataille.

Et pourtant, nous ne sommes pas des meurtriers!

Non. Mais nous vivons toutefois dans un système meurtrier. Le plus grave de cette histoire, c'est qu'elle est vraie et que sans guerre, le chômage qui nous menaçait l'an dernier serait aujourd'hui en train de nous étrangler.

Alors quoi? Faut-il souhaiter la guerre pour que la prospérité continue? Nous savons bien que non, que cette attitude serait antihumaine, antichrétienne, contraire à tout ce que nous croyons.

Il faut, au contraire, souhaiter que ce système prenne fin. Et l'employeur qui défend le capitalisme abusif ne peut pas, en même temps, défendre la paix. Et l'ouvrier pour qui le syndicalisme veut dire seulement: MON PROFIT PERSONNEL, l'ouvrier qui refuse de contribuer à tout le travail syndical, de poursuivre toutes les fins du syndicalisme, cet ouvrier ne peut pas défendre la paix.

Car notre système économique nous conduit à la guerre (ou à la misère) et ceux qui ne travaillent pas à le transformer travaillent en fait contre la paix.

GERARD PELLETIER

La partie patronale pose une condition inacceptable — Refus de formuler des contre-propositions — Un vote unanime — M. Gérard Picard explique la situation à l'Assemblée

A une assemblée régulière présidée par le confrère Jean Normandin, les employés de la Maison Dupuis Frères ont écouté le résumé substantiel des premières séances de négociations entre les membres du syndicat et les représentants patronaux, dans le but de conclure une convention collective.

La décision prise fut spontanée et unanime: conciliation et arbitrage. En effet, après l'exposé du confrère Gérard Picard, qui donnait devant plusieurs centaines d'employés le compte rendu des négociations, les employés ont décidé que la conciliation était la seule façon de régler le problème, suivie de l'arbitrage s'il s'avérait nécessaire.

Dans une lettre adressée au syndicat, la compagnie posait comme condition aux négociations que le syndicat accepte deux contrats différents, un pour le Comptoir postal et un autre pour le Magasin. Si les employés acceptaient cette condition, la compagnie formulerait des contre-propositions, mais dans le cas contraire, il n'était pas question de discuter plus longtemps. Devant une attitude aussi intransigeante et vu le petit nombre des clauses sur lesquelles les deux parties s'étaient entendues lors des premières rencontres, il n'y eut aucune hésitation. Les employés veulent un seul contrat qui couvrira tout le monde. C'est leur droit et ils y tiennent.

Aucun avantage

Le confrère Picard a exposé qu'il voyait peut-être quelque avantage pour la compagnie

La lettre

Montréal, le 25 avril 1951.

Cher monsieur,

Nous désirons, par la présente, vous confirmer la décision que nous avons prise de conclure des contrats séparés pour les divisions magasins et comptoir postal de Dupuis Frères Limitée avec le Syndicat catholique et national des Employés de Magasin, (S.D.) Inc., comme représentant de chacun de ces groupes.

Nous vous avons fait part, au cours de notre rencontre du 19 avril dernier, que nous ne ferions aucune contre-proposition avant que vous ayez accepté ce principe.

Nous serons en mesure de vous soumettre cette contre-proposition dans les quinze jours de la date de votre acceptation de conclure deux contrats pour chacune de nos divisions.

Espérant vous lire sous peu à ce sujet, nous demeurons, Vos tout dévoués, DUPUIS FRERES, LIMITEE.

de la convention initialement présentée, il n'en demeurerait pas moins que la demande présentée se chiffrait à 5 dollars d'augmentation pour tout le monde, sur les salaires en date du 6 mars.

Personne, dit M. Picard, ne pourra nous accuser d'avoir été trop brusques dans les négociations, car non seulement nous ne nous en sommes pas tenus à la période légale; mais nous l'avons dépassée. Mais lorsqu'une compagnie prend une attitude aussi ferme et décide elle-même de mettre des conditions que l'autre partie ne peut accepter (comme en fait foi la lettre que nous reproduisons ci-contre), il n'y a pas lieu d'hésiter. On relève en effet dans la lettre des phrases comme celle-ci: "nous désirons vous confirmer la décision que nous avons prise" et encore: "que nous ne ferions aucune contre-proposition avant que vous n'avez accepté ce principe" et ensuite: "on donne au syndicat quinze jours pour accepter" (les soulignés sont de nous).

L'attitude du syndicat dans les circonstances est donc très compréhensible.

Décisions

Le syndicat composé de plusieurs centaines d'employés, a été mis au courant que le Secrétariat de la province acceptait de changer l'ancien nom du syndicat et de le remplacer par le nom suivant: Le Syndicat national des Employés du Commerce de Montréal; et aussi que l'Exécutif serait porté à 11 membres au lieu de 7 afin de mieux répartir la représentation; enfin que la clause du 40%, qui apparaissait dans l'ancien contrat venait de sauter.

Une fois de plus l'assemblée a décidé à l'unanimité de faire parvenir à tous les membres du syndicat une copie du journal "LE TRAVAIL"

Congrès régional à Joliette

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Joliette a tenu dimanche dernier son 10ième congrès régional. Ces assises réunissaient plus d'une centaine de délégués qui ont étudié en plusieurs séances la plupart des problèmes syndicaux et sociaux de la région.

Résolutions

Le congrès a adopté une trentaine de résolutions touchant plusieurs questions capitales. A titre d'exemple, qu'on lise les voeux suivants dont quelques-uns sont déjà en vote de réalisation.

1. — Bureau d'Assistance aux familles: considérant que la Ville de Joliette renferme un bon nombre de familles nécessiteuses. CONSIDERANT que la St-Vincent-de-Paul et les autres organismes ne répondent pas toujours aux besoins étant donné le but desdits organismes et les moyens dont ils disposent. Les ouvriers syndiqués réunis en congrès émettent le voeu qu'un bureau d'assistance aux familles soit légalement constitué et vienne en aide à tous les besoins des familles, dans les cas où celles-ci ne peuvent solutionner leurs problèmes, d'ordre financier et d'ordre moral.

2. — Que demande soit envoyée au Congrès de la C.T.C.C. pour que la C.T.C.C. fasse pression auprès du gouvernement pour ajouter à la loi des Accidents du Travail un article dans ce sens: que dans les établissements industriels et dans tout établissement où la loi s'applique, les employés couverts par la loi aient droit à l'examen médical à l'embauchage et à toute consultation médicale à la clinique médicale établie sur le lieu du travail.

3. — Le Comité d'éducation du Conseil central demande au Congrès de porter une attention spé-

ciale à l'éducation de la classe ouvrière.

A cette fin, il demande que le Congrès appuie les résolutions déjà passées au Conseil central à l'effet de tenir chaque année une semaine d'étude pour ceux qui montrent des aptitudes et qui désirent travailler dans l'intérêt de leurs compagnons de travail par l'intermédiaire du syndicat.

4. — Demande au Congrès d'étudier les possibilités de faire défrayer les frais de négociations par la fédération concernée lors-

(Suite à la page 4)

UN AUTRE SYNDICAT S'ABONNE



Section de la table d'honneur au banquet de clôture du congrès de Joliette. De gauche à droite: M. K. Crabtree, gérant de la Howard Smith de Crabtree; Son Honneur le maire de Joliette, M. J.-E. Gervais; Son Excellence Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette; M. Henri Thouin, président du Conseil central et M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.

RIEN NE SERT



de pleurer... ni de vous fâcher
si vous ne recevez plus LE TRAVAIL;
faites-nous plutôt connaître
VOTRE NOUVELLE ADRESSE

"Un véritable inventaire des problèmes des immigrants"

La Conférence Nationale sur les Problèmes des Immigrants qui a eu lieu à Montréal, les 21 et 22 avril dernier, a été l'occasion pour les dirigeants sociaux du Canada français catholique de prendre conscience de leurs responsabilités en face des tendances nouvelles que manifeste le phénomène de l'immigration au Canada depuis la fin de la guerre. Ainsi que le faisait remarquer Son Excellence Mgr P. Desranleau, dans son allocution de clôture de la Conférence, l'immigration, depuis quelques années, se présente dans un contexte qui invite les Canadiens français catholiques à une attitude constructive à l'endroit des immigrants. Cette immigration a amené au Canada, depuis cinq ans plus de 100,000 personnes d'Europe orientale qui sont venues chercher dans notre pays un refuge pour leur liberté et une protection contre les persécutions politiques et religieuses.

Les travaux présentés au cours de la Conférence par des spécialistes des problèmes des immigrants constituaient une revue des divers aspects du problème. M. R. Kayserlingk, directeur du journal "The Ensign", donna une description de l'arrière-plan historique des vastes mouvements de population qui se sont produits en Europe depuis 50 ans. M. Camille L'Heureux, rédacteur en chef du journal "Le Droit" d'Ottawa, exposa les répercussions actuelles et futures de l'immigration sur la distribution des divers groupes ethniques et religieux de la population canadienne. Trois communications présentées successivement par M. Paul Massé, M. René Gauthier et M. R. P. E. Meszner, J. J. démontrent aux délégués une somme des problèmes spirituels, économiques, juridiques, culturels et autres rencontrés par les

immigrants au Canada. M. l'abbé G. E. Brousseau exposa les oeuvres catholiques déjà réalisées dans ce domaine.

Les travaux de la Conférence sous le thème "Ils sont nos frères" se déroulèrent dans un climat de sérénité et de charité complètes. A la suite de travaux en Commissions, les délégués se montrèrent déterminés à envisager l'avenir d'une façon réaliste et positive. Une série de vœux furent adoptés à l'unanimité en conclusion des travaux de la Conférence. On envisage qu'à la suite de la Conférence, chaque organisme et association du Canada français mettra sur pied un comité spécial pour s'occuper du problème des immigrants. Des initiatives seront prises dans tous les milieux pour familiariser les Canadiens-français avec les divers groupes d'immigrants surtout les Néo-Canadiens. A la demande des délégués à la Conférence, un comité de continuation des travaux de cette Conférence nationale sera incessamment formé.

Son Excellence Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal et Son Excellence Mgr P. Desranleau, archevêque de Sherbrooke ont assuré les délégués de l'entier appui de l'Eglise dans ce travail entrepris afin de faire réaliser à notre milieu que les immigrants sont nos frères. Parmi les personnalités présentes à la Conférence, on remarquait Son Excellence Mgr Maurice Baudouin, évêque de St-Paul, Alberta, M. Lavai Fortier, C. R., sous-ministre fédéral de l'Immigration, M. Hector Allard, délégué de l'Organisation Internationale pour les Réfugiés au Canada, M. l'abbé A. Fortier, sous-ministre de la Colonisation à Québec et M. Omer-Jules Désaulniers, surintendant de l'Instruction Publique.

Le problème ouvrier

Vie rurale - Vie urbaine

Celui qui transplante un arbre doit prendre bien des précautions s'il veut que son arbre "reprenne": le poisson de mer ne peut pas vivre en eau douce, et l'ours polaire n'est pas à l'aise dans nos jardins zoologiques.

S'il en est ainsi, c'est que l'être vivant ne change pas facilement de milieu de vie; et ce qui est vrai des plantes et des animaux l'est aussi des hommes. C'est pourquoi le cultivateur qui vient demeurer en ville a besoin de s'adapter à son nouveau genre de vie, car la vie urbaine est très différente de la vie rurale.

Il y a donc un problème d'adaptation à la vie urbaine, comme nous pouvons le voir en relisant le numéro 17 de la lettre des Evêques sur le Problème ouvrier.

Quelques-unes des différences qui existent entre la vie de la ville et de la campagne sont énumérées par les évêques: différences dans les traditions et habitudes de vie, différences dans les institutions, différences dans la sécurité morale, pour les jeunes surtout.

Toutes ces différences sont la source de nombreuses difficultés pour les individus comme pour l'ensemble de la population des villes, et elles constituent ce qu'on a l'habitude d'appeler le problème de l'adaptation à la vie urbaine.

A l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc

Un exemple de coopération

L'Association des Employés d'Hôpitaux vient de signer une convention collective avec la direction de l'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc, après 5 séances seulement de négociations. Les négociateurs patronaux étaient M. Sylvio Lamothe, administrateur, et le Révérend Supérieur de l'hôpital; pour la partie syndicale: MM. C. A. Guy, Pierre Forest, H. Pellerin, président de la section, aidés du confrère Albert Côté, aviseur technique de la C.T.C.C.

La convention qu'on vient de signer donne aux employés les avantages suivants: 10. augmentation de 5 dollars par semaine aux infirmiers, 4 dollars aux employés de la cuisine, 3 dollars pour les autres employés masculins et 2 dollars pour la main-d'oeuvre féminine; 20. entente pour réduire de 54 à 49 les heures de travail; sans diminution dans la paye. L'hôpital accorde à tous les employés, après 8 ans de service, trois semaines de vacances payées et deux semaines pour ceux de plus de trois ans.

LISEZ ET FAITES LIRE

"RENE ROCQUE, PRISONNIER POLITIQUE?"

La brochure de l'année

Prix: 10 cents—Commandes de groupe: 5 cents

DANS LE MOUVEMENT

NOUVEL ACCORD dans la construction

Une délégation patronale et ouvrière d'une vingtaine de personnes, et représentant environ soixante mille ouvriers de l'industrie du bâtiment du district de Montréal, a eu avec l'hon. Antonio Barrette une conférence qui a duré quatre heures la semaine dernière. Le ministre, à la demande des deux parties, agissant comme médiateur à l'occasion du renouvellement d'un contrat de travail.

La délégation ouvrière était dirigée par: M. Horace Lavender, président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, et secrétaire du Conseil des Métiers de la Construction des Syndicats nationaux.

M. Aldéric Gosselin, président du Conseil des Métiers de la Construction des Syndicats nationaux. M. W. Léger, vice-président du Conseil des Métiers de la Construction des Syndicats nationaux, et par: MM. O. Renaud, président du Conseil des Métiers de la Construction des Unions internationales; Léopold Francoeur, secrétaire du Conseil des Métiers de la Construction des Unions internationales; Edouard Larose, agent d'affaires; Paul Mercure, agent d'affaires.

Les patrons étaient représentés par: MM. E. V. Gage, président du Montreal Builders' Exchange; D. A. Patterson, secrétaire du Montreal Builders' Exchange; Roy H. Foss, W. Percy Fortune, E. W. Windram, G. Wilson, Ernest Le-

blanc, A. R. Rhompson, R. Mitchell, H. J. Cameron, J. T. Cartier, C. H. Simpkin, etc. Au cours de cette conférence, les deux parties en sont venues à une entente sur les principaux points en litige et, en particulier, sur la question de l'augmentation de salaire qui fut longtemps discutée.

La proposition du ministre du Travail fut: qu'une augmentation de 12 cents l'heure prenne effet dès que les délais légaux seront expirés après la publication d'un avis dans la Gazette Officielle, soit le 1er juin, plus une augmentation supplémentaire de 3 cents l'heure qui prendra effet le 1er août; ce qui pour tenir compte des augmentations récentes de l'indice du coût de la vie, portant l'augmentation totale à 15 cents l'heure.

Certains amendements de moindre importance ont été discutés, et les patrons et ouvriers se sont engagés à signer immédiatement leur convention, afin que l'augmentation de salaire prenne effet le plus tôt possible.



Le Syndicat des Employés de Louis Roessel de Drummondville, vient de s'abonner collectivement au journal "LE TRAVAIL". Apparaît sur la photo un groupe de travailleurs et travailleuses en train d'écouter le publiciste du journal Roger McGinnis qui leur expliquait la nécessité de l'abonnement. On voit dans la première rangée: M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires; Mile Fleurette Bellemare, présidente du syndicat. On remarque aussi M. François Roy, vice-président; Mile Hélène Lapointe, secrétaire-trésorière et M. Jacques Melançon, sec.

Les maux de tête des présidents

Tous les présidents de syndicats reconnaîtront certainement leurs maux de tête quotidiens dans la série de questions que nous reproduisons plus bas. Ces questions furent soumises, dimanche dernier, aux présidents de Montréal réunis en journée d'étude.

Il serait évidemment trop long de citer toutes les réponses qui ont été faites, mais "LE TRAVAIL" se propose d'en faire connaître quelques-unes (les meilleures) dans ses numéros prochains. De même, tous les autres présidents qui auraient des suggestions à faire dans ce domaine sont priés de nous les faire connaître.

A — Démocratie et discipline syndicales

1. — Pourquoi nos assemblées doivent conserver un caractère démocratique?
2. — En quoi les règles de procédure peuvent aider à conserver ce caractère?
3. — Est-ce que le président peut présenter une motion? Peut-il donner la formule d'une proposition à la place du proposeur?
4. — Le président peut-il entrer dans une discussion sans quitter son siège?
5. — Quand faut-il des seconds pour une question? Quand faut-il une majorité des deux tiers présents à l'assemblée?
6. — Quelles sont les propositions qui ne peuvent être amendées?
7. — Quelles sont les questions qui sont dans l'ordre, même quand un autre membre a la parole?
8. — Quelle doit être l'attitude du président sur une question d'ordre?
9. — Peut-on s'objecter à la considération d'une question?
10. — Peut-on suspendre un règlement ou une règle d'ordre temporairement en certains cas particuliers?
11. — Quelle doit être l'attitude envers un membre récalcitrant?
12. — Comment renseigner les membres sur les règles de procédure?
13. — Pourquoi doit-on faire observer le silence pendant un vote d'élection?
14. — Un membre doit-il se lever pour parler?
1. — Comment briser les clans

Est-ce qu'un président peut être un dictateur? Comment éviter cette attitude?

1. — Comment rendre les assemblées plus nombreuses?
2. — Que faut-il penser de l'apport d'un tirage de prix de présence?
3. — Comment rendre les assemblées plus vivantes et plus intéressantes?
4. — Est-ce que suivre à la lettre les règles de procédure peut geler l'intérêt?
5. — Est-il possible et avantageux de réunir l'Exécutif immédiatement avant une assemblée?
6. — Est-il possible et avantageux de faire un forum sur un sujet d'actualité durant une assemblée? Combien de temps devrait-il durer? Après le début ou la fin d'une assemblée?
7. — Quel est le rôle du président envers les vice-présidents? Doit-il les faire présider de temps en temps?
8. — Son rôle envers le secrétaire?
9. — Son rôle envers le trésorier?
10. — Son rôle envers l'agent d'affaires?
11. — Son attitude envers la Fédération? Le Conseil central? La C.T.C.C.? l'auxiliaire?
12. — Le président doit-il assister à tous les comités? Quel y est son rôle?
13. — Que doit-il faire pour favoriser l'éducation et les Cercles d'études?

FEDERATION DU BAS FAÇONNE



Des représentants venus de tous les syndicats se réunissent en fin de semaine dernière à St-Jean pour suivre une journée d'étude syndicale. Les délégués de différents syndicats affiliés à la Fédération Nationale du Bas Façonné ont écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé fait par M. l'abbé P. Lantôt, aumônier diocésain, sur la sécurité syndicale. "Le syndicalisme, a dit le conférencier, est actuellement l'un des plus sûrs moyens de corriger ce grave défaut de l'économie: l'insécurité. Il faut laisser l'Etat faire sa part mais il ne dépend que de l'ouvrier de faire aussi la sienne par des pressions qu'il peut faire sur ceux qui le gouvernent".

PATON DE SHERBROOKE



Photo prise, lors du passage du publiciste à Sherbrooke. Les membres de l'exécutif ont décidé sur le champ d'étudier la possibilité de faire parvenir à tous les syndiqués, comme auparavant, une copie hebdomadaire du journal "LE TRAVAIL". On remarque sur la photo: assis, M. Philias Couture, président; debout de gauche à droite: MM. E. Fleury, directeur; L. Routhier, directeur; J. Gervais, secrétaire; A. Beauchemin, vice-président; H. Belisle, trésorier; H. Couture.

A propos de la cogestion ouvrière

La participation ouvrière à la gestion des entreprises, autrement dit la cogestion, est une revendication souvent formulée, mais à laquelle la presse a accordé une attention plus précise depuis quelque temps, à la suite de positions prises en Allemagne et des réactions qu'elles ont suscitées. Il est utile que nous nous représentions comment la question s'est trouvée formulée en fait, et quelles perspectives se présentent actuellement dans l'ordre des idées.

En Allemagne, la formule de la cogestion ouvrière (Mitbestimmung, ce qui signifie exactement "participation à la décision") a été lancée non seulement par les syndicats, mais par l'assemblée catholique (Katholikentag) qui s'est réunie à Bochum, dans la Ruhr, en septembre 1949. Tant qu'il s'agit du programme d'action que les syndicats élaborent sous leur propre responsabilité, les difficultés réelles sont d'ordre pratique, et l'on peut discuter des moyens de réaliser la cogestion, ou encore se demander si même sa réalisation suffit à régler tous les problèmes; mais tout cela ne soulève guère de questions d'autre nature. C'est l'assemblée de Bochum, de caractère plus précisément religieux, qui porta le problème sur un autre terrain. Voici en effet le passage principal des résolutions qui furent adoptées sur ce point:

"L'homme est au centre de toute considération concernant l'économie de l'entreprise et l'économie tout court. Le droit de tous les travailleurs à participer aux décisions en matière économique et sociale et dans les questions de personnel est reconnu. Le droit de cogestion fait partie du droit naturel conforme à l'ordre voulu de Dieu et doit être reconnu au même titre que le droit de propriété".

Des formules de ce genre, visant à donner à la revendication de la Mitbestimmung un point de départ doctrinal, eurent des échos divers et provoquèrent même de vives controverses dans tous les milieux du catholicisme allemand qui essaient d'avoir une pensée sociale. Certains cherchèrent à approfondir les textes adoptés à Bochum, d'autres les critiquèrent sévèrement. Il va sans dire que le problème ne resta pas purement intellectuel et que ses incidences sur

Les ouvriers peuvent-ils ambitionner de dire leur mot dans l'administration des entreprises? QUI!

Les débats politiques et sociaux en cours jouèrent un grand rôle dans plusieurs des prises de position qui furent proclamées. Malgré tout, la question restait assez particulière à l'Allemagne, jusqu'au jour où elle fut évoquée à Rome, dans l'allocution adressée le 3 juin 1950 par le Souverain Pontife au Congrès international d'études sociales dont le centre est à Fribourg.

C'est alors que la presse de pays autres que l'Allemagne commença à parler du problème, sans d'ailleurs indiquer à ses lecteurs et souvent sans même savoir l'existence des controverses allemandes qui étaient à l'origine de l'intervention de Pie XII et qui éclairaient le sens de ses paroles. Le texte de son allocution fut sommairement interprété, sans aucune préoccupation des éléments qui en précisaient la portée. Emotion de plusieurs militants ouvriers, inquiets de ce qui semblait un désaveu d'une revendication courante et craignant un recul dans les positions sociales de l'Eglise; triomphe précipité de certains adversaires de l'idée de cogestion, qui lurent aussi le texte bien vite et en conclurent que la cogestion était purement et simplement à rejeter. Ces premières réactions ne suffisent peut-être pas à nous fixer sur ce qui signifiait l'intervention pontificale et dans quel domaine elle se situe. Le langage théologique et le langage juridique sont des instruments précis, et le premier travail nécessaire est de comprendre ce qu'ils veulent et ce qu'ils ne veulent pas dire.

Laissons donc tous les commentateurs pour lire le passage le plus caractéristique de l'allocution du 4 juin. Le Pape fait allusion au danger qui se présente

"lorsqu'on exige que les salariés, appartenant à une entreprise, aient le droit de cogestion, notamment quand l'exercice de ce droit relève en fait, directement ou indirectement, d'organisations dirigées par des personnes étrangères à l'entreprise. Or, ni la nature du contrat de travail, ni la nature de l'entreprise ne comportent nécessairement par elles-mêmes un droit de cette sorte (1). Il est incontestable que le travailleur salarié et l'employeur sont également sujets, non pas objets de l'économie

d'un peuple. Il n'est pas question de nier cette parité, c'est un principe que la politique sociale a déjà fait valoir et qu'une politique organisée sur le plan professionnel ferait valoir plus efficacement encore."

Il suffit ensuite de relire la motion votée au Katholikentag de Bochum pour apercevoir qu'une des difficultés principales est venue de la manière même dont les catholiques allemands avaient présenté leur thèse, en la rédigeant sous la forme d'une affirmation de principe: "Le droit de cogestion, avaient-ils dit, fait partie du droit naturel". C'est cette façon de motiver le droit de cogestion qui a été l'objet, à Rome, des réserves les plus précises. Toutes les expressions employées dans l'allocution pontificale (et qui indiquent que ce droit ne se déduit ni par nature ni nécessairement) visent à écarter une justification recherchée dans des principes de valeur absolue. Ces précisions négatives répondent très nettement à la tendance qu'avaient justement manifestée les rédacteurs du texte de Bochum à se donner des justifications de principe.

Cette difficulté qui s'est produite à l'occasion des positions prises en Allemagne oblige à réfléchir à la méthode qu'il convient d'adopter en matière de politique sociale. Des catholiques qui ont à choisir une ligne d'action sont souvent séduits par l'idée de chercher dans des considérations théologiques une garantie pour déduire, à partir des principes les plus généraux, les directives (et parfois les détails) de leur programme d'action, au lieu de définir ce programme sous leur pleine responsabilité en essayant d'y faire vivre au mieux les principes qui les inspirent. L'exemple de nos voisins d'Allemagne nous rappelle que prendre des décisions en se mettant à l'abri de considérations théologiques peut parfois ne donner qu'une sécurité illusoire. En formulant des principes doctrinaux dont l'exactitude pouvait être discutée, ils ont provoqué un certain désarroi sans faire avancer beaucoup la solution du problème.

(Labor) (La fin au prochain numéro)

(1) Nous avons souligné des termes qu'un juriste ou un théologien n'éprouverait pas le besoin de souligner, car pour eux chaque mot a sa portée précise. Mais cette portée risque d'échapper au lecteur non préparé, et elle a échappé en fait à plus d'un commentateur pressé de conclure.

Prochain Congrès général des Coopérateurs

A Montréal, les 12 et 13 octobre prochain

Plus de 2,000 coopératives de 10 secteurs différents et groupant 800,000 sociétaires seront invitées à nommer des délégués au prochain congrès des coopératives de la Province de Québec.

A l'issue de la dernière réunion des membres du Conseil Supérieur de la Coopération, le secrétaire M. Léo Bérubé a annoncé que le douzième congrès annuel tenu sous les auspices du Conseil aura lieu à Montréal les 12 et 13 octobre prochain et qu'il aura pour thème: "pour un programme d'action".

Les participants aux délibérations discuteront surtout d'un projet de constitution de l'organisme fédératif élargi que les coopérateurs entendent former pour continuer et amplifier le travail accompli depuis douze ans par le Conseil Supérieur de la Coopération. Le Conseil groupait jusqu'à maintenant les Fédérations coopératives de secteurs, ainsi que les représentants de diverses institutions universitaires, syndicales, gouvernementales ou s'intéressant à l'enseignement ou à la propagation de la coopération. Ces institutions continueront d'être représentées dans le nouveau Conseil de la Coopération du Québec mais on y donnera aussi accès à toutes les organisations coopératives locales, régionales et provinciales. Cette transformation permettra à chaque coopérative de mieux démontrer son appartenance au Mouvement Coopératif et de contribuer à l'élaboration de ses politiques générales. La structure projetée permettra en outre de constituer un organisme plus représentatif et partant plus autorisé à parler au nom de tout le mouvement coopératif de la Province.

Si l'on en croit l'enthousiasme manifesté par les coopérateurs, lors du dernier congrès, pour ce projet, il y a lieu de prévoir une participation record pour les réunions d'octobre. Ces réunions seront sous la présidence de Me René Paré, président du Conseil Supérieur de la Coopération.

La femme au travail

Le problème ouvrier (No 19)

"Si la guerre peut durer! On rentre \$250.00 par semaine à 4 femmes". Savez-vous qui profiterait ce propos étrange en 1942? Tout simplement une bonne dame de Montréal, qui avec ses trois filles, travaillait dans les usines de guerre.

Durant la dernière guerre

En effet, durant la dernière guerre, combien de jeunes filles, de femmes mariées et de mères de famille même ont pris le chemin de l'usine, ont été attirées vers le travail industriel ou commercial.

De nombreuses années de chômage avaient causé des misères de toutes sortes. On avait enfin une belle chance de se reprendre, une belle occasion d'avoir part à la prospérité matérielle résultant de l'effort de guerre.

Cette ruée des femmes vers le travail extérieur fut telle qu'en 1942, les statistiques nous donnent 27% de main-d'oeuvre féminine. C'est-à-dire que sur 100 employés, 27 étaient des filles ou des femmes.

Après la guerre

Une fois sortie du foyer pour une mesure d'urgence ou toute autre raison, la femme y prit goût très facilement. D'ailleurs, c'est si intéressant d'être son maître, d'avoir son argent à soi, d'en avoir plus largement et de le dépenser plus librement. Et l'on continue de travailler au dehors. Le coût de la vie qui monte continuellement depuis la guerre a aussi contribué à garder les femmes au travail industriel ou commercial. Il faut bien souvent compléter un revenu familial insuffisant.

De plus, "l'industrie, avec ses prodigieux développements, a amené une transformation sans précédent dans l'histoire de la civilisation humaine. Elle s'est appropriée une partie considérable des travaux domestiques qui, naturellement, revenaient à la femme et, vice versa, elle a obligé les femmes à sortir en très grand nombre, en foule, du foyer domestique pour aller travailler dans les ateliers, dans les administrations, dans les bureaux. Beaucoup déplorent un tel changement; mais c'est un fait accompli auquel il est présentement impossible de renoncer". (Pie XII, Les devoirs de l'ouvrière catholique à l'heure présente).

De fait, au Canada, il y avait encore en 1950, 25% de main-d'oeuvre féminine.

Conséquences désastreuses

Les résultats de cette sortie forcée ou libre de la femme au travail sont désastreux. L'autorité paternelle en a été ébranlée; la fidélité conjugale a subi des atteintes malheureuses en bien des cas; combien de mésententes, de discussions et de disputes inutiles ont gâché l'harmonie domestique; les moeurs chrétiennes, les belles traditions qui faisaient de la famille un sanctuaire, ont perdu complètement leur stabilité.

Conclusion

Nous verrons plus tard comment nous devons remédier à une telle situation. Ces valeurs familiales sont de toute première importance. Déjà elles ont préservé notre peuple. "Elles doivent toujours être estimées comme l'élément principal de la prospérité et de la force morale des nations".



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER. Administrateur: MARCEL ETHIER. Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR. Publiciste: ROGER MCGINNIS. Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694. Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est Montréal.

Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

LA SEMAINE

GRANBY

Nouveau contrat

Un nouveau contrat de travail a été signé entre la Fédération nationale du Textile (C.T.C.C.) et la firme Granby Elastic Web, qui emploie environ 450 employés.

La nouvelle convention collective prévoit un salaire minimum de 95 cents l'heure, un congé payé additionnel portant le nombre total des congés à 4 par année, l'incorporation au salaire du boni de vie chère de 15 cents l'heure et certains ajustements de salaires allant de 2 à 8 cents l'heure selon les cas.

C'est le président de la firme, M. Horace Boivin et son gérant, M. Maurice Benoit, qui ont signé pour la partie patronale.

Pour la partie syndicale, les négociateurs étaient MM. Edouard Dumas, organisateur pour le Conseil central des syndicats nationaux de Granby, René Gosselin, conseiller technique de la Fédération nationale du Textile, et Armand Côté, président du syndicat local.

Hausse intérimaire

La Coopérative agricole de Granby vient d'accorder une augmentation intérimaire de 5 cents l'heure à tous ses employés en attendant le renouvellement du contrat de travail actuel qui n'expirera que le 1er septembre prochain.

Les employés en question sont membres d'un syndicat affilié au Conseil central des Syndicats nationaux de Granby et à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. Ils sont au nombre de 80 et ils demandaient une augmentation générale de 10 cents l'heure pour compenser les hausses du coût de la vie depuis septembre dernier.

Durant la saison d'été, la Coopérative de Granby emploie jusqu'à 125 ouvriers.

SHAWINIGAN

Arbitrage

Le juge Georges-H. Héon, qui a présidé l'arbitrage de l'aluminium à Arvida, est également le président du tribunal qui étudie présentement le différend entre cette même firme et ses employés de Shawinigan.

Les salaires et les heures de travail sont les deux principaux points litigieux.

Les employés intéressés par cet arbitrage sont membres d'un syndicat affilié à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Ils réclament une augmentation générale de 20 cents l'heure, la réduction des heures de travail de 48 à 40 heures par semaine sans réduction de la paye hebdomadaire, 5 congés payés additionnels par année et un boni de vie chère de 50 cents par semaine pour chaque point d'augmentation dans l'indice officiel du coût de la vie.

QUEBEC

Augmentation de \$3 par semaine aux garçons de tavernes

Une convention collective accordant aux barmen et aux garçons de table des tavernes de Québec une augmentation de salaire de \$3 par semaine vient d'être annoncée.

Cette convention conclue entre le Syndicat des Employés de Taverne (C.T.C.C.), représentant 225 personnes et 60 propriétaires de taverne de la ville de Québec, est rétroactive au 1er janvier et valable pour un an.

MONTREAL

Elections

L'agent d'affaires M. Gérard Poitras nous communique le résultat des élections qui ont eu lieu récemment dans les différents locaux de l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier façonnés.

Standard Paper Box

Ont été élus: M. Raymond Naud, président; Mlle Rita Day, vice-présidente; MM. R. Birtz, secrétaire-archiviste; Ubald Rochette, trésorier; René Allard et Amédée Grenon, conseillers.

Boxcraft

MM. Marcel Chartier, président; J.-P. Patenaude, vice-président; Mlle Jeannette Dagenais, secrétaire; M. Arthur Ranger, trésorier.

King Paper Box

Président, M. Roméo Charron; vice-président, M. A. Lavoie; secrétaire-trésorier, S. Chartrand; trésorier, L. Champagne.

City Paper Box

Président, M. Denis Jobin; secrétaire, Mlle Thérèse Laliberté; trésorière, Mlle Rita Laliberté.

Atlas Paper Box

Président, M. Marcel Pepin; trésorier, M. Alfred Cloutier; secrétaire, Mlle Liliane Paquette.

Serrarens officier de la légion d'Honneur

Le Gouvernement de la République française vient de nommer officier de la Légion d'Honneur M. P. J. S. Serrarens, secrétaire général de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens.

Cette haute distinction a été conférée à M. Serrarens en raison des services éminents qu'il a rendus dans le domaine des affaires étrangères et en appréciation de l'activité considérable qu'il a consacré au mouve-

ment syndical chrétien sur le plan international.

Secrétaire général de la C.I.S.C. depuis sa fondation en 1920, M. Serrarens a défendu, à d'innombrables conférences internationales, les intérêts des travailleurs chrétiens, et il s'est employé sans cesse pour la réalisation des idées sociales chrétiennes. De toutes parts, son oeuvre comme président de la Commission des Questions sociales du Conseil de l'Europe est hautement appréciée.

Menaces de paix



(Voir l'article en première page)

Conciliation

Le Syndicat de la Standard Paper Box, section du carton gaufré, vient de recourir à la conciliation, après deux jours entiers de négociations infructueuses.

Les pourparlers ont échoué sur la question des salaires. Le syndicat demandait 20 cents et les 120 membres ont refusé à l'unanimité une contre-proposition de 11 cents formulée par la compagnie.

Le Syndicat National des Employés du chemin de fer Roberval & Saguenay, et le Syndicat National des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! ne demanderont pas de conciliateur immédiatement; ils attendront encore quelque temps avant d'en faire venir.

Conciliations retardées

Les Employés du chemin de fer Roberval & Saguenay, au cours de la convention, ont reçu une augmentation de 5% et plus tard une autre augmentation de 5 sous franc; ils sont donc mieux placés que ceux de Shipshaw pour attendre le renouvellement de leur convention collective de travail.

Les employés permanents du Syndicat des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! ont reçu en décembre dernier des rajustements, la Compagnie vient d'accorder une augmentation générale de 10 cents l'heure à tous les employés du Saguenay Terminals.

Les Débardeurs proprement dit n'ont reçu cependant qu'une augmentation de 10 cents l'heure, c'est pourquoi la convention n'a pas été renouvelée; il y avait aussi plusieurs autres clauses qui n'ont pas été acceptées par la Compagnie.

Tout de même, les Débardeurs comme les employés du chemin de fer Roberval & Saguenay sont mieux placés pour attendre que les employés du pouvoir électrique de Shipshaw, qui, eux n'ont reçu aucune augmentation de salaire.

Le Syndicat des Employés du Chemin de Fer Roberval & Saguenay et le Syndicat des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! attendront donc encore quelque temps avant de demander la conciliation.

De toutes les filiales de l'Aluminium Company, les employés de Shipshaw sont les seuls qui n'ont pas reçu d'augmentation de

Saguenay-Lac St-Jean

Convention renouvelée au Commerce de Gros de Chicoutimi

le 20 avril 1951

Le Syndicat National des Employés du Commerce de Gros de Chicoutimi vient de renouveler sa convention collective de travail avec la Corporation des Grossistes de Chicoutimi.

Après discussion, les parties se sont entendues et les employés du Commerce de Gros bénéficieront des avantages suivants: diminution des heures de travail d'une demi-heure par semaine; le boni de vie chère, de 25 cents du point qu'il était, passera maintenant à 40 cents du point et enfin une augmentation générale de salaires de \$1.00 par semaine.

Les employés du Commerce de Gros bénéficiaient déjà d'un boni de vie chère depuis 1945 et le boni était payable à chaque augmentation de quatre points, soit alors \$1.00 par semaine.

Désormais le boni de vie chère sera payable à raison de \$1.00 par semaine pour chaque 2.5 points de hausse de l'indice fédéral, au-dessus de 174 points.

Du fait du boni de vie chère, les employés du Commerce de Gros verront donc \$2.00 par semaine s'ajouter à leur salaire en plus de l'augmentation générale de \$1.00 par semaine.

Conciliateur demandé pour Shipshaw

Le Syndicat National des Employés des Pouvoirs Electriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron vient d'écrire à la Commission des Relations Ouvrières pour demander l'envoi d'un conciliateur. Les demandes de modifications du Syndicat sont parvenues à la Compagnie avant le 6 mars.

Il y a eu plusieurs entrevues entre les représentants du Syndicat et ceux de la Compagnie, mais les parties n'ont pas réussi à s'entendre. Les représentants de la Compagnie ne voulaient pas discuter toutes les demandes de modifications du Syndicat, mais consentaient à donner une augmentation de salaire pourvu que la convention soit renouvelée sans autre changement. Les représentants du Syndicat ont fini par accepter ce point de vue, pourvu que la Compagnie donne une augmentation de salaire raisonnable. Ce fut là la pierre d'achoppement car l'offre de la Compagnie ne fut pas jugée raisonnable par le Syndicat.

En plus de l'augmentation de salaire et reliée à celle-ci, le Syndicat demandait aussi un boni de vie chère de \$1.00 par semaine par 2.5 points de hausse de l'indice fédéral du coût de la vie.

De toutes les filiales de l'Aluminium Company, les employés de Shipshaw sont les seuls qui n'ont pas reçu d'augmentation de

Congrès de Joliette

(suite de la page 1)

que cette dernière ne prend aucune part aux négociations. CONSIDERANT que le Conseil central n'a pas la responsabilité des négociations dans les syndicats affiliés aux fédérations. CONSIDERANT que le Conseil central porte toute la responsabilité et assume tous les frais avec le syndicat concerné des négociations. CONSIDERANT que les fédérations perçoivent une cotisation assez substantielle de chaque membre.

5. — Considérant qu'une coopérative de consommation existe dans la ville de Joliette depuis près de trois ans.

CONSIDERANT que cette coopérative a pris naissance à la suite de cercles d'études sur la coopération sous la direction du Conseil central.

CONSIDERANT que la classe ouvrière a tout intérêt à devenir propriétaire d'un magasin destiné à lui rendre des services inappréciables et que de tels services cadrent bien avec les principes de la doctrine sociale de l'Eglise (cf. Lettre pastorale de NN. SS. les Archevêques et Evêques no 116). Le Syndicat catholique et national des Ouvriers de la Pulpe et du Papier de Joliette demande au congrès que le Conseil central continue le travail commencé en faisant connaître davantage ce magasin coopératif.

Il suggère alors que des réunions soient tenues pour les dames des syndiqués pour leur parler de coopération et que des visites en groupe soient faites au magasin lui-même.

Le banquet

Le soir, à 6.30 heures, les délégués se réunissaient pour un banquet de clôture. A cette occasion, plusieurs invités d'honneur avaient pris place avec les syndiqués: membres du clergé, représentants des autorités civiles et du patronat.

Présentés par M. Jacques Archambault, agent d'affaires du Conseil central, plusieurs invités de la table d'honneur prirent la parole. D'abord M. Henri Thouin, président du Conseil central, suivi de M. K. Crabtree, qui parlait au nom des employeurs. Tous deux soulignèrent, avec un accent différent cela va s'en dire, la nécessité d'une collaboration basée sur la franchise et la justice.

Le dernier orateur fut Mgr Joseph Papineau, évêque du diocèse, qui répéta sa grande fidélité à la cause ouvrière et la sollicitude de l'Eglise à l'endroit des ouvriers. Mgr Papineau insista particulièrement sur les obligations familiales des ouvriers et le rôle d'éducateurs que doivent jouer ces derniers auprès de leurs enfants.